

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2023 - 20h00

MJC de Fontanès
1, Place du Plâtre
42 140 FONTANES

Les adhérents ont reçu par mail du 14 mars 2023, les documents nécessaires faisant un état des lieux du bilan de l'année 2022 (compte de résultat, rapport financier, rapport moral et d'orientation, rapport d'activités).

L'ensemble des documents relatifs à l'AG a également été mis en ligne sur le site internet de la MJC à compter du 14 mars 2023.

38 des 273 membres étaient présents ou représentés. 36 détiennent le droit de vote dont 3 pouvoirs.

Une membre du Conseil d'Administration est excusée.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- rapport moral et d'orientation ;
- rapport d'activité ;
- rapport financier ;
- montant des adhésions ;
- renouvellement des membres du conseil d'administration ;
- temps de parole donné aux adhérents.

Il a été fait une lecture des rapports transmis.

Financièrement, la situation est saine et relativement confortable. L'accent est mis sur le fait que la partie administrative (comptabilité, relations avec partenaires externes, organisation d'événements, gestion du site internet, préparation rentrée, etc) est assurée par des bénévoles. Si cette charge revenait à un salarié, elle représenterait une somme importante.

Une présentation de la typologie et du nombre des inscrits par activité (nombre, tranches d'âges, sexe) montre leur évolution au cours des 6 dernières saisons. Le bilan est assez positif avec une fréquentation satisfaisante par activité. A noter : des adhérents domiciliés à plus de 10km qui se déplacent pour certaines activités (yoga du rire notamment).

La parole est donnée aux responsables d'activités, membres du conseil d'administration. Chaque responsable d'activités présent fait un point sur l'ambiance des séances, les retours des adhérents inscrits. Globalement les retours des inscrits sont positifs avec des intervenants satisfaits qui reconduisent pour la rentrée prochaine.

La chorale change de nom. Elle devient Silensol

Les nouvelles activités ont bien démarré (couture, yoga du rire, dessin). Cela montre le nécessaire renouvellement des activités proposées et de la pertinence dans les choix puisqu'ils semblent répondre à des besoins.

Le projet échange européen du LARJ, après plusieurs reports, aura bien lieu cette année (une 2e partie en 2024).

Le cinéma retrouve une fréquentation en légère hausse mais les séances à 17h30 (films jeunesse) ont du mal à être attractives, parfois sans aucun spectateur. Le 18 mars dernier, le cinéma des monts du lyonnais (CML) a fêté ses 40 ans avec une soirée en deux temps : une projection bobine ancienne suivie d'un pot offert par la MJC puis à 20h30, pièce de théâtre autour du cinéma conçue expressément à la demande du CML. Environ 60 personnes y ont assisté. L'équipe cinéma cherche de nouvelles recrues car l'équipe est réduite. Toute personne motivée et de tout âge est la bienvenue.

L'équipe bibliothèque indique maintenir ses permanences du mercredi matin car retrouve une certaine attractivité. Des temps dédiés sont ouverts en semaine pour accueillir les enfants de la MAM, accompagnés de leur assistante maternelle. Le Coin des histoires a repris chaque 1er dimanche du mois à 10h30. Les Nuits de la Lecture (janvier 2023), événement déployé à l'échelle nationale, est arrivé à Fontanès. Malgré le timide succès de cette première, la MJC accueille très favorablement ce nouvel événement culturel.

La parole est donnée au représentant de l'Association Départementale des MJC.

Son AG aura lieu samedi 1er avril. L'AD reste aux côtés de la MJC pour l'accompagner dans tous ses besoins, et plus particulièrement dans le cadre du départ de l'animateur jeunesse (LARJ).

L'AD met à disposition de son réseau des outils d'animation, des moyens de faciliter l'arrivée de nouveaux administrateurs, des supports facilitant leur intégration dans une équipe.

L'AD souhaiterait que la MJC de Fontanès participe aux travaux de l'AD encore plus activement. Ces travaux sont utiles et nécessaires. La vie associative repose sur des bénévoles, acteurs du système, qui se projettent au travers d'un projet. L'implication des bénévoles à plusieurs niveaux associatifs ne doit pas uniquement reposer sur des professionnels.

La présidente de la MJC regrette cette absence mais souligne la difficulté des bénévoles de la MJC de prendre une part plus importante à l'action de l'AD par manque de temps.

Il n'y a pas eu d'autres débats.

A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a soumis au vote les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- rapport d'activités :

l'assemblée générale adopte le rapport moral et d'orientation à la majorité de 36 voix ;

- rapport moral et d'orientation :

l'assemblée générale adopte le rapport moral et d'orientation à la majorité de 36 voix ;

- rapport financier :

l'assemblée générale adopte le rapport financier à la majorité de 36 voix ;

- montant des adhésions :

Le montant des adhésions est proposé à l'augmentation comme suit : 10€/adulte – 5€/enfant (- 18 ans) au lieu de respectivement 8€ et 4€.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 35 voix.

- renouvellement des mandats de membres du conseil d'administration :

Membres sortants rééligibles :

Madame DUMAS Blandine

Madame GUYOT Aline

Madame GUYOT-LEBLANC Anne-Sophie

Membres entrants déclarés :

Madame BRUYAS Yvette

Madame GRANGE Odile

Membres entrants proposé par le Conseil d'Administration :

Monsieur BOUCHUT Hervé

Madame CHALENCON Yolande

Monsieur LAVAL Mathieu

Monsieur REYMOND Elouan

Léo

Après dépouillement des votes émis par les adhérents, l'assemblée élit

Madame DUMAS Blandine

Madame GUYOT Aline

en qualité de membres du conseil d'administration à la majorité de 35 voix

Et

Madame GUYOT-LEBLANC Anne-Sophie

Madame BRUYAS Yvette

Madame GRANGE Odile

en qualité de membres du conseil d'administration à la majorité de 36 voix.

Les personnes élues acceptent cette qualité de membres du conseil d'administration.

Parmi les cinq personnes proposées pour entrer au Conseil d'Administration :

Madame CHALENCON Yolande (1 voix) accepte la qualité de membre du Conseil d'Administration

Monsieur BOUCHUT Hervé (1 voix) est déjà membre du Conseil d'Administration

Monsieur LAVAL Mathieu (4 voix) n'accepte pas la qualité de membre du Conseil d'Administration

Monsieur REYMOND Elouan (1 voix) n'accepte pas la qualité de membre du Conseil d'Administration

Léo (1 voix) : sans autre précision sur l'identité de la personne proposée, cette proposition n'est pas retenue.

Les membres exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 années.

L'Assemblée Générale prend fin à 21h30. Le procès-verbal de l'AG sera mise en ligne sur le site internet www.mjcfontanes.org.

Il est dressé un procès-verbal de cette AG, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Fontanès, le 29 mars 2023

La Présidente de séance
Mme Anne THIZY

La Secrétaire de séance
Mme Flora DARMEDRU